

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES BARONNIES EN DROME PROVENÇALE**

REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 3 février 2026 à 18h00 à Buis-les-Baronnies
--

Le Conseil communautaire, convoqué le 28 janvier 2026 par le Président, M. Thierry DAYRE, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil à l'annexe de la CCBDP à Buis-les-Baronnies sous la présidence de Michel GREGOIRE, pour le Président empêché.

Secrétaire de séance : Madame Marie Noelle ARMAND

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 96

Nombre de voix délibératives : 78

Etaient présents : 60 (dont 5 suppléants)

GREGOIRE Michel, BAS Claude, NICOLAS Alain, BERNARD Sébastien, MONPEYSSSEN Jean-Jacques, RUYSSCHAERT Christelle, PEYRON Roland, ROCHAS Pascale, GARCIA Jean, SALIN Olivier, LAGET Jean-Michel, DECONINCK Stéphane, MACIPE Nadia, ARMAND Marie-Noëlle, BALDUCHI Monique, BARBANSON Fabienne, FLOQUET Marie, BOTTINI Monique, CARRERE Christian, CHAMBON Claude, CHARRASSE Daniel, CIRER-METHEL Pascal, CLEMENT Rémy, CLEMENT Augustin, COMBES Pierre, CONIL Denis, DONZE André, DUPOUX Sébastien, ESTEVE Lionel, FERNANDES José, FOUGERAS Lionel, FRACHINOUS Alain, GARNERO Sylvie, GIELLY Patricia, GREGOIRE Jean-Luc, HAIM Juliette, LABROT Alain, LAFFITTE Didier, LANTHEAUME Pascal, LEDESERT Philippe, LYOBARD Eric, MONGE Alain, NICOLAS Jean-Louis, NIVON Jacques, PEZ Gérard, PILOZ Odile, PUSTOCH Alan, QUARLIN Mireille, ROUSSIN Christine, ROUSTAN Sébastien, SOMAGLINO Claude, TEULADE Christian, THIRIOT Christian, TREMORI Michel, VIARSAC Roger, AUMAGE Cyrille (suppléant), CHAPPON Gérard (suppléant), PERNET Jean-Luc (suppléant), THIERRY Xavier (suppléant), VINCENT Michel (suppléant)

Etaient absents ou excusés : 23

ACHAT Ginès, BOMPARD Jérôme, BONTOUX Géraud, BOREL Sylvie, BREDY Muriel, CHAREYRE Laurent, CHAUDET Laurence, CHAUVET Véronique, CORNILLAC Christian, DUC Brigitte, FAREL Annelise, GILLET Didier, GIREN Didier, GRAS Jean-Claude, GROSS François, HAMARD Marc, MATHIEU André, MORIN Gilbert, IMBERT Christian, POUYET Stéphanie, RAVOUX Gilles, ROUX Serge, TEISSEYRE Isabelle

Excusés ayant donné procuration : 18

DAYRE Thierry donne procuration à GREGOIRE Michel, RICHARD Eric donne procuration à MACIPE Nadia, AMOURDEDIEU Aurore donne procuration à COMBES Pierre, BERGER-SABATIER Martine donne procuration à BOTTINI Monique, BOMPARD Marc donne procuration à NIVON Jacques, BOUNIN Florence donne procuration à CARRERE Christian, CAHN Philippe donne procuration à DECONINCK Stéphane, FEUILLAS Annie donne procuration à NICOLAS Jean-Louis, GAUTHIER Eliane donne procuration à FRACHINOUS Alain, GRONCHI Yoann donne procuration à CIRER-METHEL Pascal, LAURENT Marie-Christine donne procuration à PILOZ Odile, LOUPIAS Aurélie donne procuration à LANTHEAUME Pascal, MONIER Marie-Pierre donne procuration à SOMAGLINO Claude, PENIGAUT Alexandre donne procuration à PEYRON Roland, ROUSSELLE Didier donne procuration à VIARSAC Roger, TACUSSEL Odile donne procuration à NICOLAS Alain, TATONI Thierry donne procuration à GREGOIRE Jean-Luc, TRUPHEMUS Gérard donne procuration à MONGE Alain

Politique territoriale Petite Enfance - Social

Rapporteur : Pascale ROCHAS

Petite Enfance

**2026-041 Convention relative à l'échange de données à caractère personnel
entre la CCBDP et France Travail pour la période 2025 - 2027**

Dans le cadre de la sa compétence Petite-Enfance, la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale (CCBDP) est soutenue notamment par la Caisse d'allocations familiales (CAF) de la Drôme pour développer ses actions sur le territoire.

Vu l'accord et la charte relatifs aux crèches à vocation d'insertion professionnelle (AVIP) signés entre la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf), France Travail, le ministère des Affaires sociales, du Travail et de l'Enfance en avril 2016, mis en œuvre en 2022 sur la Drôme ;

Vu l'application de la loi n° 2023-1196 pour le plein emploi ;

Vu la délibération n° 029-2022 qui a permis une première labellisation AVIP pour 3 places et ensuite 5 places sur les crèches de « Les Petits Lutins » à Nyons et « Côté Soleil » à Mirabel-aux-Baronnies, dès 2022 ;

Considérant que le dispositif s'inscrit pleinement dans les missions de Service Public Petite Enfance (SPPE) piloté par la CCBDP, décliné dans la feuille de route de la Convention Territoriale Globale (CTG) 2025 - 2029 et au projet de service Petite-Enfance ;

Considérant que France Travail est amené à transmettre les coordonnées de certains demandeurs d'emploi à l'établissement d'accueil du jeune enfant qui s'engage à les contacter pour les informer sur les possibilités de garde de leur enfant ;

Considérant que la convention relative à l'échange de données personnelles dématérialisées entre France Travail et le partenaire pose un cadre qui garantit :

- la conservation des informations nominatives,
- la confidentialité des informations,
- la sécurité des systèmes d'information,
- la protection des données personnelles.

Cette convention couvre la période du 01/01/2025 et jusqu'au 31/12/2027.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et procédé au vote
décide**

POUR : 78

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

D'APPROUVER la convention relative à l'échange de données à caractère personnel entre France travail et la CCBDP pour la période 2025 - 2027 ;

D'AUTORISER le Président à signer la convention annexée à la présente délibération ;

DE MANDATER le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

La Secrétaire de séance,
Marie Noelle ARMAND

Le Président,
Thierry DAYRE

Transmission en préfecture le : 18/02/2026

Mise en ligne le : 18/02/2026

Ampliation à :

